
État des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris au 16 brumaire, lors de la séance du 17 brumaire an II (7 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

État des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris au 16 brumaire, lors de la séance du 17 brumaire an II (7 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) pp. 514-515;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41754_t1_0514_0000_8;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

décadi prochain en l'honneur de Marat et Lepeletier.

« Les commissaires du canton d'Issy-l'Union,
« DESPREY; FILLASSIER. »

Invitation adressée à la Convention par les commissaires du canton d'Issy (1).

Le canton d'Issy-l'Union, district du Bourg-l'Égalité, département de Paris, à la Convention nationale.

« Septidi, 17 brumaire, l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyens législateurs,

« Le canton d'Issy-l'Union, l'un de ceux du département de Paris qui avoisinent le plus près l'auguste assemblée des représentants du peuple, nous a délégué l'honorable commission d'annoncer aux vrais, aux seuls fondateurs de la liberté, qu'il célébrera l'apothéose de deux de ses martyrs, Marat et Lepeletier, le décadi, 20 brumaire, présent mois.

« Le but de cette annonce, législateurs, n'est pas la mention ni l'insertion au *Bulletin*; ce n'est pas la jouissance de la vanité, c'est celle du cœur que nous ambitionnons. Généreux Montagnards, qui de vous se refusera de venir visiter un moment les anciennes victimes des capitaineries du despote et de la tyrannie féodale que vous avez érasée, de voir les nombreuses cicatrices des fers dont vous les avez à jamais délivrées et de jouir des premiers fruits de vos travaux immortels? Que nous serions heureux, quelle glorieuse, quelle encourageante époque pour nous, si la Convention nationale daignait nous donner quelques témoins de notre civisme et de la reconnaissance dont nous sommes pénétrés pour ses bienfaits!

« A leur retour, ils déposeraient à ses pieds les couronnes civiques que nous devons à chacun des régénérateurs de la France; ils répèteraient les cris d'allégresse que leur présence aurait animés; ils rendraient à leurs collègues les embrassements fraternels que nous voudrions donner à tous.

« Législateurs, le plus beau jour manque au canton d'Issy-l'Union; mais il n'aura plus rien à désirer si vous comblez le vœu qu'il avait besoin de vous manifester par notre organe.

« La fête sera célébrée à Issy-l'Union, chef-lieu du canton.

« Les commissaires du canton d'Issy-l'Union.

« FILLASSIER; DESPREY. »

La Société populaire de Belgentier, district d'Hyères, département du Var, pour faciliter les approvisionnements à l'armée qui combat Toulon, a réparé dans un seul jour le grand chemin qui était en mauvais état : vieillards, femmes, enfants, tous ont travaillé à une réparation qui aurait coûté très gros. Cette Société, voulant consacrer cette délicieuse journée à l'humanité, a donné 300 livres de linge pour les hôpitaux de l'armée.

(1) Archives nationales, carton C 279, dossier 751.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre de la Société populaire de Belgentier (2) :

« Canton de Belgentier, district d'Hyères, séant à Solliès, département du Var, le 5^e jour de la 1^{re} décade du 2^e mois de l'an II de la République française une et indivisible.

« Représentants du peuple,

« Passionné pour la gloire de mes concitoyens et voulant d'ailleurs présenter, sur la scène de la République, un spectacle utile, il me suffit de citer le trait suivant, que la postérité lira avec satisfaction.

« Notre petite société populaire, considérant le mauvais état du grand chemin qui conduit les approvisionnements à l'armée qui combat l'exécrable Toulon, arrête à l'unanimité, vu la pénurie des bras, qu'elle se transportera sur la route pour y faire les réparations utiles. Le lendemain matin, tous les citoyens accourent à l'envi au rendez-vous, sans distinction d'âge ni de sexe. Le vieillard, courbé sous le poids des ans, veut encore donner des marques de son amour pour la République, ses conseils et sa présence raniment. Là, sont les jeunes citoyennes qui, avec des mains délicates, ne dédaignent pas de les endurcir pour l'utilité de leur pays. Que dirai-je enfin, dans une seule journée, il s'est fait une réparation qui aurait coûté plus de 200 écus à la République, et cela avec cette gaieté que le seul amour de la patrie peut inspirer.

« Ils n'ont pas cru devoir s'en tenir là, ils veulent encore que le reste de cette délicieuse journée soit consacré à l'humanité : 300 livres de linge ont été déposés dans le sein de la société pour l'utilité des hôpitaux de l'armée.

« C'est avec de tels faits que les citoyens de Belgentier veulent prouver à l'univers qu'ils ont en horreur la perfidie des trop fameux mais trop scélérats Toulonnais. Quoi! Les Toulonnais! ce sont des enfants dénaturés, des parricides, et mes concitoyens sont des républicains.

« Parvenus à la hauteur de leur dignité républicaine, ils vous erient, eux aussi, d'une voix forte, restez, restez à votre poste, vous qui êtes nos bienfaiteurs et nos vrais représentants, poursuivez et achevez votre glorieuse carrière, et qu'à jamais le nom de la Montagne reste gravé sur les colonnes de l'immortalité, afin que nos neveux apprennent à connaître qu'il exista des Français qui rendirent la liberté au monde.

« Bien des communes des environs, à leur exemple, les ont imités, il serait à désirer que ce système se propageât.

« Je suis avec des sentiments d'un vrai républicain.

« TEISSEIRÉ. »

Les administrateurs du département de police de Paris font passer le total journalier des dé-

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 25, p. 35

(2) Archives nationales, carton C 280, dossier 766.

tenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention, montant à 3,195 (1).

Suit la lettre des administrateurs du département de police (2) :

« Commune de Paris, le 17 brumaire l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Les administrateurs du département de police te font passer le total journalier des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris, à l'époque du 16 dudit. Parmi les individus qui y sont renfermés, il y en a qui sont prévenus de fabrication ou distribution de faux assignats; assassins, contre-révolution, délits de police municipale, correctionnelle, militaire, et d'autres pour délits légers.

« Conciergerie.....	492
« Grande-Force (y compris 26 militaires).....	586
« Petite-Force.....	205
« Sainte-Pélagie.....	166
« Madelonnettes.....	267
« Abbaye (y compris 14 militaires et 5 otages).....	120
« Bicêtre.....	765
« A la Salpêtrière.....	381
« Chambres d'arrêt, à la Mairie.....	48
« Luxembourg.....	165
« Total.....	<u>3.195</u>

« Certifié conforme aux feuilles journalières à nous remises par les concierges des maisons de justice et d'arrêt du département de Paris.

« HEUSSÉE; GODARD; CAILLIEUX; SOULÈS. »

Le citoyen Tarrieux-la-Salle, du district de Mirande, fait don à la nation, pendant la durée de la guerre, d'une pension militaire qu'il a sur le Trésor national, de la somme de 1,000 livres et des arrérages qui lui sont dus depuis dix-sept mois.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (3).

Suit la lettre de transmission du procureur syndic du district de Mirande (4) :

Le procureur syndic du district de Mirande, au président du comité des finances de la Convention nationale.

« Mirande, 7^e jour du 2^e mois de l'an II de la République.

« Citoyen,

« Je vous fais passer une lettre du citoyen Tarrieux-Lasalle qui fait don à la République

de sa pension militaire, pendant la durée de la guerre, et des arrérages qui lui sont dus depuis 17 mois.

« Je vous envoie aussi l'extrait du procès-verbal du conseil de ce district, relatif à cet objet.

« Je vous prie de m'en accuser la réception par le prochain courrier.

« Salut et fraternité.

« DUTROG. »

Lettre du citoyen Tarrieux-Lasalle (1).

Au citoyen Président de l'administration du district de Mirande.

« Arcoues, le 25 octobre 1793, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Ma santé délabrée et mon âge ne me permettant pas de contribuer de mes bras à la défense de la liberté et de l'égalité, et ne voulant laisser aucun doute sur la sincérité de mes vœux pour le triomphe d'une si belle cause, je déclare que je fais don, pour les frais de la guerre, jusqu'à la paix, d'une pension de 1,000 livres, réduite depuis 4 ans à la somme de 850 livres, qui me fut accordée en 1783, pour prix de 35 années de service effectif dans le ci-devant régiment infanterie de Bourbon, ensemble les arrérages de 17 mois de ladite pension échus jusqu'à ce jour. Je vous prie d'en prévenir le payeur des pensions à Paris. Vous observerez que mon brevet est entre les mains du citoyen Dufresne Saint-Léon par un décret de 1790 et qu'il ne m'a jamais été renvoyé depuis.

« Je suis, très fraternellement, votre humble serviteur.

« TARRIEUX-LASALLE. »

Extrait des registres des délibérations du conseil permanent du district de Mirande (2).

Séance du matin, cinquième jour du second mois de l'an deux de la République une et indivisible.

Présents : Carrère, président, Delort, Laporte, Come, Dupony, Liuta, Dubeat, Paris, Saint-Antoine et Dutrog procureur syndic.

Le président lit une lettre du citoyen Tarrieux-Lasalle, domicilié à Arcoues, qui témoigne à l'administration ses regrets de ne pouvoir, à cause de son grand âge contribuer de ses bras à la défense de la République. Il fait don à la nation, pendant la durée de la guerre, d'une pension militaire qu'il a sur le Trésor, de la somme de 1,000 livres; il fait don aussi des arrérages de ladite pension qui lui sont dus depuis dix-sept mois.

Le conseil arrête la mention honorable du don qui vient d'être fait par Tarrieux-Lasalle, arrête en outre que sa lettre sera adressée au comité des finances de la Convention nationale.

Pour copie collationnée :

CARRÈRE, président; LABET, secrétaire.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 25, p. 35.

(2) Archives nationales, carton C 279, dossier 751.

(3) Procès-verbaux de la Convention, t. 25, p. 35.

(4) Archives nationales, carton C 279, dossier 751.

(1) Archives nationales, carton C 279, dossier 751.

(2) Archives nationales, carton C 279, dossier 751.